

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 1<sup>er</sup> février 2016 à 20h45.

Rabastens, le 26/01/2016  
Le Maire,

### **Présents :**

Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Paul BOZZO - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Bernard MONTLIVIER - Jean-Paul RUFFIO - Cécile DERREVEAUX - Ludivine PAYA DELMON - Jean François COZZOLINO - Jean-Guy LECLAIR - Daniel BARRAQUE -Vanessa PELLERIN - Bernard MONTFRAIS - Aude CAPELLI - Marie-Pierre ROBERT - Erick ESPEL - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Christian TABOURIN

### **Représenté(s) :**

Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Danièle BOROT  
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER  
Madame Marie-Martine MANIAGO ayant donné procuration à Jean-Guy LECLAIR  
Madame Stéphanie SARRADE ayant donné procuration à Christian TABOURIN

**Excusé :** Monsieur Philippe PASCUAL

### **Secrétaire de séance : Cécile DERREVEAUX**

---

### **Séance du 1<sup>er</sup> février 2016**

#### Approbation des compte-rendus des 17/12/2015 et 13/01/2016

- 1- Fonds de Soutien aux emprunts à risque : décision à prendre suite à la notification de l'Etat
- 2- Cimetières municipaux
  - 2.1- Validation du règlement intérieur des cimetières
  - 2.2- Dénomination du nouveau cimetière
  - 2.3- Vote tarifs concessions
- 3- Convention MJC Rabastens/Couffouleux
- 4- Point sur le Conseil Municipal Jeunes
- 5- Point sur l'intercommunalité
- 6- Point sur le CCAS

Questions diverses

---

### **1- Fonds de Soutien aux emprunts à risque : décision à prendre suite à la notification de l'Etat**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs réunions se sont tenues concernant ce point et que la Commune de Rabastens a souscrit différents emprunts dont un considéré comme toxique.

Il s'agit de l'un des deux emprunts contracté auprès de DEXIA le 02/06/2008. Ces deux emprunts faisant eux même suite à un emprunt initial datant de 2006. Le taux actuel de cet emprunt considéré comme « toxique » est de 3.69 %, la période de risque court jusqu'en 2030.

Pour aider les collectivités à faire face et à sortir de ce risque, l'Etat a mis en place un fonds de soutien qui vient subventionner les indemnités de remboursement anticipé (IRA) que les collectivités doivent payer pour sortir de ces emprunts à risque (aux conditions actuelles le montant des IRA est estimé à 2.3 millions d'euros pour un capital restant dû de 2.730 millions d'euros).

Aujourd'hui la commune de rabastens se retrouve face à 3 possibilités :

1/ Ne rien faire, ne pas délibérer en contre-partie de quoi l'emprunt court et on laisse passer la possibilité de bénéficier du Fonds de soutien.

2/ Compte-tenu du différentiel de taux qui existe aujourd'hui la commune rembourse l'emprunt à risque (en payant l'indemnité de remboursement anticipé moyennant la subvention du fonds de soutien) grâce à un nouvel emprunt « non toxique ». La commune se garantit ainsi de ne plus avoir d'emprunt à risque mais cela coûte pour les 42 ans à venir 300 000 €.

3/ Faire appel au fonds de soutien mais au titre de la voie dérogatoire. Cette voie permet à la commune d'être « couverte » par le Fonds de soutien dans le cas d'une dégradation de l'environnement financier : en cas d'envolée du taux, celui applicable à l'emprunt à risque serait « capé » à 7.39% (taux de l'usure en vigueur au moment de la contractualisation de l'emprunt).

Dans les deux derniers cas la commune s'engage à mettre un terme à la procédure judiciaire engagée contre DEXIA.

Monsieur le Maire propose d'accepter la solution 3. Il indique également à l'assemblée que le fait de signer le protocole permettra de renégocier d'autres emprunts, en effet, les banques sont actuellement réticentes à s'engager avec la commune en raison de la procédure judiciaire en cours.

Monsieur Albert BRAS souhaite savoir si d'autres collectivités ont pu faire aboutir la procédure judiciaire.

Monsieur le Maire indique qu'à sa connaissance quelques communes ont obtenu des décisions favorables, mais il y a eu appel et la procédure court encore et pour de nombreuses années. Il rappelle également que la commune de Rabastens détient un record en termes de durée d'emprunt : la commune est engagée sur l'emprunt toxique dont il est question jusqu'en juin 2057.

Monsieur le Maire rajoute que la commune va devoir faire face à une baisse très conséquente des dotations.

Madame Séverine ALSHELL De TOULZA constate que la commune est endettée jusqu'en 2057, si la commune poursuit la procédure dont le résultat est aléatoire et décalée dans un temps X, pendant ce temps aucune renégociation intéressante ne peut être entreprise avec les banques.

Monsieur Alain BREST demande si les banques refusent de renégocier tant que la commune est toujours en contentieux avec DEXIA. Monsieur le Maire répond que cela est possible puisque cela a déjà été fait pour quelques emprunts mais que les négociations sont très compliquées.

Monsieur Christian TABOURIN remercie Monsieur le Maire pour les informations précises qui ont pu être communiquées en commission.

A l'issue des échanges, Monsieur le Maire propose de passer au vote selon les termes de la délibération qui a été remise en séance à l'ensemble des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par **22 Voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes Françoise CATHALA, Annie VIGNERAC, Stéphanie SARRADE et M. Albert BRAS, Alain BREST et Christian TABOURIN)** de signer le protocole transactionnel selon le dispositif en référence à l'article 6 du décret de la loi des finances 2014 modifiée permettant de solliciter l'aide au titre du fonds de soutien.

## **2- Cimetières municipaux**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul BOZZO :

### **2.1- Validation du règlement intérieur des cimetières**

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide **à l'unanimité** le règlement des cimetières tel que présenté en séance.

### **2.2- Dénomination du nouveau cimetière**

Il est proposé de valider la dénomination du nouveau cimetière à savoir, « Cimetière du Clos Saint-Jean ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** la dénomination du nouveau cimetière telle que proposée par Monsieur le Maire.

### **2.3- Vote tarifs concessions**

Il est proposé de valider les tarifs ainsi qu'il suit :

- les tarifs de concession du nouveau cimetière:
  - o Simple : 320 €
  - o Double : 400 €

- Triple : 480 €
- Caverne simple : 80 €
- Caverne double : 160 €
- les tarifs des concessions dans les autres cimetières :
  - Prix au mètre carré : 80 €/m<sup>2</sup>
  - Prix de la case du columbarium : 900 €
- le montant de la taxe pour dépôt du corps ou de l'urne dans le caveau provisoire ou le columbarium au-delà des 6 mois prévus dans le règlement à 15 €/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'**unanimité** les tarifs tels que proposés par Monsieur le Maire.

### **3- Convention MJC Rabastens/Couffouleux**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui présente le projet de convention MJC Rabastens/Couffouleux.

Il est proposé de valider la convention telle que présentée dans le document transmis avec la convocation.

Madame Annie VIGNERAC souhaite savoir pourquoi il est fait mention de la subvention 2015 et qu'il n'y ait pas d'éléments pour 2016.

Monsieur le Maire précise que le budget 2016 sera inscrit après le vote du Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer le document correspondant.

### **4- Point sur le Conseil Municipal Jeunes**

Madame Danièle BOROT donne lecture du courrier reçu de l'Association Prévention Routière.

Le conseil municipal jeunes a participé à l'édition 2015 du concours des Echarpes d'Or. Madame BOROT rappelle qu'il s'agissait d'un engagement sous le mandat précédent que l'équipe municipale actuelle a souhaité soutenir.

Le conseil municipal jeunes a ainsi été nommé en finale dans la catégorie Prix Spécial « Conseils d'enfants et de jeunes ».

Madame Annie VIGNERAC souhaite avoir copie de ce courrier, Monsieur le Maire indique qu'une remise du diplôme sera organisée prochainement avec le conseil des jeunes et le comité départemental du Tarn.

### **5- Point sur l'intercommunalité**

La majorité des communes représentant les 2/3 de la population se sont prononcées contre le projet de schéma tel que présenté par Monsieur le Préfet. Toutefois, les éléments mis en avant n'étant pas forcément de même nature, le schéma pourrait rester tel qu'il a été proposé. L'ensemble des conseillers municipaux des 7 communes de l'intercommunalités sont invités à une réunion d'échange sur ce sujet le 7 février prochain.

### **6- Point sur le CCAS**

Une commission aura lieu le 4 février prochain.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire souhaite apporter une réponse à la question posée par Monsieur Alain BREST à savoir si un véhicule communal avait été acheté par un employé communal et si une publicité avait été faite à ce sujet.

Il rappelle que ce dossier remonte à avant le renouvellement du conseil municipal. Un fourgon avec des réparations à faire sur un boîtier de vitesse a fait l'objet d'un devis de réparation d'un montant estimé à 3 720.00 € net (avec une remise de + de 400 €).

A l'automne 2014, la commune a sollicité le site de mise en ligne pour les annonces dont le montant de la prestation s'élevait à 600 € HT pour un véhicule estimé à 3500 voire 4 000 € par le garagiste.

Compte-tenu du montant des réparations, du montant de la mise en ligne de l'annonce et de la proposition faite à la commune, il semblait plus simple de vendre ce véhicule dans ces conditions (d'où la proposition faite en conseil municipal et la délibération qui en a découlée).

Pour répondre très précisément à Monsieur BREST, Monsieur le Maire rajoute que par une délibération du 14/12/2014 la vente du fourgon s'est faite au tarif de 4 000 €, une personne ayant

sollicité par courrier l'achat du véhicule pour ce montant et que le fourgon n'a pas été vendu à un agent communal mais à la compagne d'un agent communal. Il regrette que Monsieur BREST insiste autant sur un point qui semblait de l'ordre des affaires courantes face aux réelles préoccupations financières auxquelles la commune doit faire face actuellement.

Monsieur Paul BOZZO indique à l'assemblée que le Syndicat d'électrification du Tarn va installer et mettre à disposition 2 bornes de recharge électriques pour véhicules hybrides ou électriques, la commune devra s'engager à mettre à disposition 4 places gratuites sur des emplacements parking qui sont à ce jour non définies.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le compte-rendu d'activité 2015 du Passe-Pont est disponible si les conseillers souhaitent le consulter.

Madame Marie ROBERT indique à l'assemblée que « la lettre » de la commune de Rabastens sera disponible dans les prochains jours sur le site de la Mairie. Elle précise que ce document est factuel et que chacun est invité à faire part de ses remarques pour l'alimenter et le faire évoluer.

La séance est levée à 21h57.